L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNER & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $12
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 } *Payable d'avance.*

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 19 MARS 1840.

CANDIDAT WHIG,
CHOISI PAR LA CONVENTION NATIONALE,
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

Premier District Electoral:
WM. DEBUYS, d'Orléans.
Second District Electoral:
LŒUFROY BARRAS, de Lafourche.
Troisième District Electoral:
JOSEPH BERNARD, d'Est Bâton Rouge.
Quatrième District Electoral:
JACQUES DUPRE, de St. Landry.
Cinquième District Electoral:
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
Premier District Congressionnel:
L'Hon. EDWARD D. WHITE.

La malle est arrivée hier soir vers 9 heures; nous avons fait tous nos efforts pour obtenir nos lettres et nos journaux; mais cela ne nous a pas été possible. Le Great Western, à ce qu'il paraît, est entré à New-York et nous apporte des nouvelles d'Europe. S'il y a lieu, nous publierons un supplément dans la journée.

La liste des votans faite par les assesseurs nommés à cet effet est à ce qu'il paraît très incomplette. On nous a signalé plus de trente noms omis dans la rue de Chartres pour le premier district seulement. Or, si un individu a pu trouver trente noms omis dans une seule rue ou plutôt dans une seule fraction de rue, et cela en quelques heures, on doit en inférer que des omissions dans toute la municipalité montent à plusieurs centaines. Mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que la plus grande partie des votans omis appartiennent à l'opposition. On dira qu'il est facile de faire rectifier ces erreurs en s'adressant au Maire ou au Recorder; mais pourquoi assujettir les votans à faire ces démarches lorsqu'il y a des assesseurs chargés de faire ce travail? Nous engageons donc tous les votans à se munir, en allant déposer leur vote, de la quittance de leurs taxes.

(Communiqué.)

WHIGS, ATTENTION!—Vous êtes requis et il est de votre devoir de ne pas négliger d'aller vous assurer si vos noms sont inscrits sur les différentes listes de votans, exposées à la Bourse et à l'Hôtel de Ville, deux jours durant, afin que vous puissiez avoir le *droit* de voter à la prochaine élection.

EMPRISONNEMENT POUR DETTES.

Le bill ayant pour but d'abolir l'emprisonnement pour dettes, a passé dans les deux Chambres de la Législature tel que l'avait amendé le comité de conférence. Il ne lui manque plus maintenant que l'approbation du gouverneur pour devenir loi de l'Etat.

L'ADMINISTRATION ET AMOS KENDALL.

Jamais République ne fut soumise à une administration despotique comme celle qui pèse sur notre pays. Tous ses actes sont empreints du plus profond mépris pour la légalité et l'intérêt du peuple dont elle usurpe hypocritement le pouvoir. Hier nous parlions de la conduite de ses partisans au Congrès, aujourd'hui nous ferons quelques observations sur la coupable protection qu'elle accorde à M. Amos Kendall!

On connaît l'irrégularité du service des Postes depuis que M. Amos Kendall est à la tête de ce département; on sait que, pressé par le Sénat de lui donner quelques renseignemens, il a répondu insolemment: *Je n'ai pas le temps*; on sait que tout récemment, il a été prié à passer ses sacs aux lettres en contrebande; on sait enfin que cet illustre personnage traite avec un égal mépris et le Sénat des Etats-Unis et le Peuple et l'expression de la désapprobation populaire. Sûr de la faveur de sa majesté Loco-Vencatique, à cause de certains services rendus, *il croit son Roi et n'a point d'autre crainte.*

Et le Sénat est si bien convaincu maintenant de la haute faveur et de la puissance de Amos Kendall qu'il n'ose rien faire qui soit susceptible de mécontenter le favori.

Nous trouvons par exemple dans le *N.-Y. Intelligencer* quelques faits assez curieux et qui viennent à l'appui de ce que nous avançons.

"Le 31 mars 1835, M. Grundy, rapporteur du comité chargé d'examiner la situation du département des postes, disait: "Si les Etats sont exacts" dans les comptes du bureau général des postes." On trouve encore à la page 7e. de son rapport: "que d'après les livres, la balance en faveur de la trésorerie serait de $111,139 57 tandis qu'il avait été payé pour ce solde $451,600 48. Ce qui laisse un déficit de $340,471 91, dont on ne rend pas compte."

"Le 9 mars 1836, le Sénat, sur motion de M. Southard, passe une résolution pour s'enquérir après de maître général des postes si cette erreur avait été relevée.

Le maître général des postes répond le 1er. avril: qu'on doit bien que le compte de ce département, antérieurement au mois de juillet dernier "est extrêmement irrégulier—arranged in a high degree;" qu'il faudrait plusieurs mois de travail pour "en rechercher les causes et en liquider les comptes, que les employés du département n'ont pas eu le temps de s'occuper, que d'ailleurs le rapport du Sénat n'a été communiqué officiellement &c.)

Cette réponse donna lieu à une discussion animée, dans laquelle M. Grundy avoua "qu'il existait un extrême irrégularité dans les comptes du département des postes et qu'on devait au plus vite la faire disparaître."

Ainsi il résulte de ces faits: 1o. Que depuis mois de mars 1835, il a été trouvé une erreur de plus de $340,000 dans les comptes du département des postes, et que cette erreur a été signalée au Sénat des Etats-Unis par le rapporteur du comité chargé de l'investigation; 2o. Que l'année suivante, 1836, M. Southard ayant remis ce sujet devant le Sénat, il fut reconnu par M. Amos Kendall lui même, qu'on ne s'était nullement occupé de relever cette erreur ni de mettre quelque ordre dans les comptes de caisse du département des Postes dont l'irrégularité n'est du reste pas en doute par personne; 3o. Que le Sénat a passé une résolution ordonnant de rechercher les causes de cette irrégularité et d'opérer incessamment l'apurement des comptes.

Quatre ans se sont écoulés depuis lors et nous ne sachions pas qu'on ait rien fait pour découvrir cette erreur de $340,000, ni pour régulariser les comptes de caisse du Département des Postes.

Et-il étonnant, d'après cela, qu'il y ait tant de dilapidations et tant de Swartwout? Il quelque chose nous étonne, au contraire, c'est qu'il n'y en ait pas davantage.

THEATRE D'ORLEANS.

BENEFICE DE MLLE. MARIA.

Marie, ou Trois Epoques.

Comédie en trois actes et en prose, par Mme. Ancelot.

Le sujet de cette comédie ou plutôt de ce drame—car il renferme, comme on dit, plus de larmes que de rire—est une histoire fort touchante, mais en même temps fort invraisemblable et quoique fois assez vulgaire, ainsi que bon nombre d'histoires touchantes. L'héroïne, et jamais ce nom n'a été mieux appliqué! Marie est la fille unique d'un général de l'Empire qui, sous la restauration, a déposé le glaive et remplacé la gloire par l'industrie, style consacré. Au moment où nous faisons connaissance avec cette petite famille, Marie est sur le point d'épouser un beau jeune homme qui s'appelle M. Charles d'Arbel, qui est pauvre, mais qu'elle aime de toute son âme; M. de Sivry est engagé dans de ruineuses exploitations de mines et ses malheureuses opérations l'ont mis à la merci d'un riche capitaliste parvenu, M. Forestier. Or le sus-dit Forestier, qui a toujours de calculer et qui trouve que l'argent est fort bon, mais qu'il faut encore autre chose, c'est d'allier une famille qui vous pose dans un certain monde et une femme dont on puisse se faire honneur, a jeté son dévolu sur Marie; elle résulte en effet toutes les conditions désirables; en l'épousant, il fera encore une affaire excellente de tous points, lorsque cet habitué à n'en faire que de bonnes. Il y a, direz-vous peut-être, des obstacles sur la route à la conclusion de cette affaire, la parole donnée par M. de Sivry à Charles d'Arbel et l'amour de Marie pour son fiancé. N'est-ce que cela! Forestier ne s'arrête pas pour si peu, et s'il ne réussit pas à vaincre les scrupules de père; il aura bien exploiter à son profit le dévouement de la fille; il a entre les mains un moyen infaillible, vous le savez bien! Avec cette netteté qui distingue si éminemment les gens d'affaires, chez lesquels toute sensibilité s'est éteinte, il pose cette question à M. de Sivry: "Je puis vous ruiner, et je ne vais pas vous le dissimuler; mais je ne le ferai pas, si votre fille consent à épouser mon fils." *Le scandal aime son homme*, mais il n'aime pas un homme comme celui-là, et il ne faut pas s'étonner si Marie, quoique fille soumise et obéissante, ne veut pas entendre parler d'un mariage qui la déshonore. Quant à Forestier, il n'a—ce qui lui est comme un boulet de canon—pas même supposé que le père, il s'adresse à Marie, et en parole touchante, qu'à la brutalité il révèle la passion de M. de Sivry et le moyen, le seul moyen de l'en sortir. Malgré tout l'amour qu'elle a pour son père, Marie ne peut qu'à peine se résoudre sur un premier mot: "Mon père ne pas se résoudre sur un premier mot: "Mon père ne pas se résoudre sur un premier mot: "Mon père ne pas